



Procédure file

| Informations de base | |
|---|--------------------|
| INI - Procédure d'initiative | 2012/2035(INI) |
| Rôle des femmes dans l'économie verte | Procédure terminée |
| Sujet 3.50.04 Innovation 3.60.05 Energies douces et renouvelables 3.60.08 Efficacité énergétique 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité 3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers 4.10.09 Condition et droits de la femme | |

| Acteurs principaux | | | |
|-----------------------|--|---|--------------------|
| Parlement européen | Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
| | FEMM Droits de la femme et égalité des genres | | |
| Commission européenne | Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
| | REGI Développement régional | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |
| | DG de la Commission Environnement | Commissaire REDING Viviane | |

| Evénements clés | | | |
|-----------------|--|---|--------|
| 15/03/2012 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 10/07/2012 | Vote en commission | | |
| 17/07/2012 | Dépôt du rapport de la commission | A7-0235/2012 | Résumé |
| 10/09/2012 | Débat en plénière |  | |
| 11/09/2012 | Résultat du vote au parlement |  | |
| 11/09/2012 | Décision du Parlement | T7-0321/2012 | Résumé |
| 11/09/2012 | Fin de la procédure au Parlement | | |

| Informations techniques | |
|-------------------------|----------------|
| Référence de procédure | 2012/2035(INI) |
| | |

| | |
|--|------------------------------|
| Type de procédure | INI - Procédure d'initiative |
| Sous-type de procédure | Rapport d'initiative |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 54 |
| Etape de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission parlementaire | FEMM/7/08923 |

Portail de documentation

| | | | | |
|---|------------------------------|------------|----|--------|
| Projet de rapport de la commission | PE487.914 | 03/05/2012 | EP | |
| Amendements déposés en commission | PE491.104 | 06/06/2012 | EP | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | A7-0235/2012 | 17/07/2012 | EP | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | T7-0321/2012 | 11/09/2012 | EP | Résumé |

Rôle des femmes dans l'économie verte

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a adopté le rapport d'initiative de Mikael GUSTAFSSON (GUE/NGL, SE) sur le rôle des femmes dans l'économie verte.

Les députés rappellent qu'en raison du rôle dévolu aux genres, les femmes n'influencent pas l'environnement de la même manière que les hommes, et que dans de nombreux pays, les normes structurelles et la discrimination constituent un obstacle à l'accès des femmes aux ressources et aux possibilités leur permettant de gérer la situation et de s'y adapter. Ils soulignent également que parmi les personnes pauvres, les femmes comptent pour quelque 70% et quelles seront les plus durement touchées par les changements climatiques et la destruction de l'écosystème.

C'est la raison pour laquelle ils proposent un certain nombre de recommandations insistant sur la nécessité de convertir la société en un modèle d'économie verte où les exigences environnementales vont de pair avec la durabilité sociale et, partant, avec le renforcement de l'égalité des genres et la justice sociale.

Rappelant que par «économie verte», il fallait prendre en compte des notions telles que écosystème, consommation, alimentation, croissance, transports, énergie et secteur social, les députés demandent à la Commission et aux États membres de collecter des données ventilées par âge et par sexe lors de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des stratégies, des programmes et des projets de budgétisation concernant l'environnement et le climat.

D'une manière générale, ils regrettent que les préoccupations et les perspectives en matière de genre ne soient pas bien intégrées dans les politiques et les programmes en faveur du développement durable et soulignent que l'absence de perspectives de genre dans les politiques environnementales augmente l'inégalité entre les genres.

Les députés invitent dès lors :

- à la mise en place, dans les politiques, de mécanismes d'intégration des genres, tant au niveau international et national que régional;
- au renforcement de la recherche sur le genre et l'économie verte et sur la manière dont l'économie verte affectera les femmes et les hommes dans différents secteurs ainsi que sur le rôle central que jouent les femmes pour faciliter cette transition;
- à l'inclusion d'une perspective d'égalité des genres dans la définition, la mise en œuvre et le contrôle des politiques environnementales à tous les niveaux ;
- à la promotion de la question de l'égalité des genres dans la conception et la négociation tant des futurs règlements et programmes des fonds structurels de l'Union européenne (Fonds social européen (FSE) et Fonds européen de développement régional (FEDER)) que de la politique agricole commune ;
- à une meilleure sensibilisation à l'importance de la transition vers une économie verte et aux effets positifs des politiques environnementales.

Consommation durable : les députés demandent à la Commission et aux États membres d'intégrer les objectifs d'égalité entre les genres dans toutes les politiques environnementales à tous les niveaux de décision économique. Cela peut commencer par la mise en place d'un nouvel indicateur social et environnemental de croissance qui engloberait les aspects non économiques du bien-être (égalité des genres, réduction de la pauvreté et diminution des émissions de gaz à effet de serre).

Les députés soulignent que les mesures visant à répondre aux demandes légitimes de la population en matière de logement, de nourriture, de prestations, d'énergie et d'emploi doivent toujours être prises de manière à préserver l'écosystème et à limiter les changements climatiques. Ils soulignent également que le PIB est une mesure de production et non de durabilité environnementale, d'exploitation efficace des ressources, d'inclusion sociale ou de développement social en général. Les députés demandent dès lors la mise au point de nouveaux indicateurs clairs et mesurables qui tiennent compte des changements climatiques, de la biodiversité, de l'exploitation efficace des ressources et de l'égalité sociale.

Des transports durables : tant la Commission que les États membres sont appelés à :

- mettre en place un système de transports durable qui tienne compte de la même manière des besoins des hommes et des femmes dans ce domaine et ayant un faible impact sur l'environnement ;
- réduire les répercussions environnementales et énergétiques de la filière transport et s'atteler à un aménagement performant du

- territoire en termes de trafic ;
- établir une hiérarchie des transports, en indiquant clairement les modes de transport auxquels il convient de donner la priorité en matière d'environnement et de trafic ;
- intégrer dans les contrôles des comptes nationaux établis par les organes compétents en la matière, l'impact de l'utilisation des transports par les pouvoirs publics ;
- développer le télétravail par des incitations sociales et fiscales ;
- développer de manière significative leurs transports publics locaux en développant la qualité et le nombre des services correspondants, en renforçant la sécurité, le confort et l'accessibilité physique des modes et des infrastructures de transport.

Secteur social et emplois verts : d'une manière générale, les députés encouragent l'entrepreneuriat féminin dans l'économie verte que ce soit par le développement de la protection de l'environnement, le déploiement des technologies respectueuses de l'environnement ou la mise au point d'innovations vertes. Dans ce contexte, les députés demandent aux États membres de garantir une représentation égalitaire des femmes tant dans les instances politiques décisionnelles que dans les organismes et institutions nommés par le gouvernement en charge de la définition, de la planification et de la mise en œuvre des politiques afférentes à l'environnement, à l'énergie et aux emplois verts. Ils rappellent au passage que les travailleuses sont fortement sous-représentées dans le secteur des énergies renouvelables et en particulier dans les emplois scientifiques et technologiques et que donc des plans d'action destinés à permettre à davantage de femmes de choisir des formations et de travailler dans des domaines tels que l'ingénierie, les sciences naturelles, les technologies de l'information et les filières de haute technologie sont nécessaires. Les députés proposent à cet effet une série de mesures favorables à l'entrepreneuriat féminin vert dont le recours au microcrédit pour les petites entreprises, la formation aux emplois "verts" et aux technologies émergentes, la promotion de la sécurité sociale, de la planification familiale et de la protection sociale des enfants.

Une fois de plus, les députés insistent sur la nécessité d'obtenir des données, ventilées par genre et de qualité sur la répartition des ressources financières tant dans les secteurs marqués par un déséquilibre de genre que dans les innovations vertes.

Politique durable dans les relations internationales : les députés demandent à la Commission de reconnaître pleinement et d'analyser les multiples effets de la dégradation de l'environnement sur les inégalités, en particulier entre les femmes et les hommes, et de garantir la promotion de droits égaux pour les femmes dans l'élaboration des nouvelles propositions de politiques dans le domaine du changement climatique et de la durabilité environnementale. À cet effet, ils réclament des indicateurs visant à évaluer les incidences des projets et des programmes sur chaque genre.

Ils demandent enfin : i) un meilleur accès à l'eau potable pour les jeunes filles et les femmes dans le monde ; ii) une attention particulière accordée au fait que des milliards de personnes sont totalement dépendantes de la biomasse dont l'utilisation pose problème ; iii) des programmes grâce auxquels le transfert de technologies modernes et de savoir-faire pourront aider les pays et les régions en développement, à s'adapter aux changements climatiques.

Rôle des femmes dans l'économie verte

Le Parlement européen a adopté par une résolution sur le rôle des femmes dans l'économie verte.

Le Parlement rappelle qu'en raison du rôle dévolu aux genres, les femmes n'influencent pas l'environnement de la même manière que les hommes, et que dans de nombreux pays, les normes structurelles et la discrimination constituent un obstacle à l'accès des femmes aux ressources et aux possibilités leur permettant de gérer la situation et de s'y adapter. Il souligne également que parmi les personnes pauvres, les femmes comptent pour quelque 70% et qu'elles seront les plus durement touchées par les changements climatiques et la destruction de l'écosystème, or celles-ci consomment moins et mieux que les hommes.

C'est la raison pour laquelle il propose un certain nombre de recommandations insistant sur la nécessité de convertir la société en un modèle d'économie verte où les exigences environnementales vont de pair avec la durabilité sociale et, partant, avec le renforcement de l'égalité des genres et la justice sociale.

Rappelant que par «économie verte», il fallait prendre en compte des notions telles que écosystème, consommation, alimentation, croissance, transports, énergie et secteur social, le Parlement demande à la Commission et aux États membres de collecter des données ventilées par âge et par sexe lors de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des stratégies, des programmes et des projets de budgétisation concernant l'environnement et le climat. Il fait observer que l'absence de statistiques pénalise la mise en œuvre de mesures adéquates visant à accroître l'égalité des genres. Des données sont donc nécessaires dans ce cas aussi pour élaborer des indicateurs permettant de mesurer les effets éventuels de l'économie verte sur la cohésion territoriale et sociale.

D'une manière générale, il regrette que les préoccupations et les perspectives en matière de genre ne soient pas bien intégrées dans les politiques et les programmes en faveur du développement durable et souligne que l'absence de perspectives de genre dans les politiques environnementales augmente l'inégalité entre les genres.

Le Parlement invite dès lors :

- à la mise en place, dans les politiques, de mécanismes d'intégration des genres, tant au niveau international et national que régional ;
- au renforcement de la recherche sur le genre et l'économie verte, sur la contribution des femmes au développement d'innovations, de services et de produits verts et sur la manière dont l'économie verte affectera les femmes et les hommes dans différents secteurs ;
- à l'inclusion d'une perspective d'égalité des genres dans la définition, la mise en œuvre et le contrôle des politiques environnementales à tous les niveaux ;
- à la promotion de la question de l'égalité des genres dans la conception et la négociation tant des futurs règlements et programmes des fonds structurels de l'Union européenne (Fonds social européen (FSE) et Fonds européen de développement régional (FEDER)) que de la politique agricole commune ;
- à une meilleure sensibilisation à l'importance de la transition vers une économie verte et aux effets positifs des politiques environnementales.

Consommation durable : le Parlement demande à la Commission et aux États membres d'intégrer les objectifs d'égalité entre les genres dans toutes les politiques environnementales à tous les niveaux de décision économique. Cela peut commencer par la mise en place d'un nouvel indicateur social et environnemental de croissance qui engloberait les aspects non économiques du bien-être (égalité des genres, réduction

de la pauvreté et diminution des émissions de gaz à effet de serre).

Le Parlement souligne que les mesures visant à répondre aux demandes légitimes de la population en matière de logement, de nourriture, de prestations, d'énergie et d'emploi doivent toujours être prises de manière à préserver l'écosystème et à limiter les changements climatiques. Il souligne également que le PIB est une mesure de production et non de durabilité environnementale, d'exploitation efficace des ressources, d'inclusion sociale ou de développement social en général. Le Parlement demande dès lors la mise au point de nouveaux indicateurs clairs et mesurables qui tiennent compte des changements climatiques, de la biodiversité, de l'exploitation efficace des ressources et de l'égalité sociale.

Des transports durables : tant la Commission que les États membres sont appelés à :

- mettre en place un système de transports durable qui tienne compte de la même manière des besoins des hommes et des femmes dans ce domaine et ayant un faible impact sur l'environnement ;
- réduire les répercussions environnementales et énergétiques de la filière transport et s'atteler à un aménagement performant du territoire en termes de trafic ;
- établir une hiérarchie des transports, en indiquant clairement les modes de transport auxquels il convient de donner la priorité en matière d'environnement et de trafic ;
- intégrer dans les contrôles des comptes nationaux établis par les organes compétents en la matière, l'impact de l'utilisation des transports par les pouvoirs publics ;
- développer le télétravail par des incitations sociales et fiscales ;
- développer de manière significative leurs transports publics locaux en développant la qualité et le nombre des services correspondants, en renforçant la sécurité, le confort et l'accessibilité physique des modes et des infrastructures de transport.

Globalement, le Parlement considère que les fonds publics de l'Union européenne doivent être davantage utilisés pour financer des biens publics durables.

Secteur social et emplois verts : le Parlement encourage l'entreprenariat féminin dans l'économie verte que ce soit par le développement de la protection de l'environnement, le déploiement des technologies respectueuses de l'environnement ou la mise au point d'innovations vertes. Dans ce contexte, il demande aux États membres de garantir une représentation égalitaire des femmes tant dans les instances politiques décisionnelles que dans les organismes et institutions nommés par le gouvernement en charge de la définition, de la planification et de la mise en œuvre des politiques afférentes à l'environnement, à l'énergie et aux emplois verts. De même, il appelle à une participation accrue des femmes au dialogue social. Pour le Parlement, une économie durable se doit d'être "verte pour tous" en créant des emplois décents et des structures locales durables tout en permettant une distribution plus équitable des richesses.

Il rappelle au passage que les travailleuses sont fortement sous-représentées dans le secteur des énergies renouvelables et en particulier dans les emplois scientifiques et technologiques et que donc des plans d'action destinés à permettre à davantage de femmes de choisir des formations et de travailler dans des domaines tels que l'ingénierie, les sciences naturelles, les technologies de l'information et les filières de haute technologie sont nécessaires. Si la réalisation de cet objectif n'est pas possible sur une base volontaire, des mesures spécifiques, telles que l'instauration de quotas ou d'autres méthodes, devraient être prises pour renforcer l'égalité des genres et la démocratie. Le Parlement propose à cet effet une série de mesures favorables à l'entreprenariat féminin vert dont le recours au microcrédit pour les petites entreprises, la formation aux emplois "verts" et aux technologies émergentes, la promotion de la sécurité sociale, de la planification familiale et de la protection sociale des enfants.

Une fois de plus, le Parlement insiste sur la nécessité de faire participer les femmes à l'économie verte dans les mêmes conditions que les hommes, en développant des infrastructures de garde d'enfants et les maisons de retraite.

Politique durable dans les relations internationales : le Parlement demande à la Commission de reconnaître pleinement et d'analyser les multiples effets de la dégradation de l'environnement sur les inégalités, en particulier entre les femmes et les hommes, et de garantir la promotion de droits égaux pour les femmes dans l'élaboration des nouvelles propositions de politiques dans le domaine du changement climatique et de la durabilité environnementale.

Il demande enfin : i) un meilleur accès à l'eau potable pour les jeunes filles et les femmes dans le monde ; ii) une attention particulière accordée au fait que des milliards de personnes sont totalement dépendantes de la biomasse dont l'utilisation pose problème ; iii) un meilleur investissement dans des sources d'énergies renouvelables plus efficaces ; iv) des programmes grâce auxquels le transfert de technologies modernes et de savoir-faire pourront aider les pays et les régions en développement, à s'adapter aux changements climatiques.